

CDC

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE
DES SST PARIS ANGERS BORDEAUX
DR**

2020

Par le médecin coordonnateur CDC,
Marie-Gabrielle DOUCET

COORDONNÉES DES SERVICES MÉDICAUX

RUE DE LILLE	AUSTERLITZ 1
<p>56, Rue de Lille 75007 – Paris</p> <p>Téléphone : 01.58.50.30.66</p> <p>Fax : 01.58.50.01.42</p>	<p>72, Avenue Pierre Mendès France 75013 - PARIS</p> <p>Téléphone : 01.58.50.43.46</p> <p>Fax : 01.58.50.08.25</p>
AUSTERLITZ 2	
<p>2, Avenue Pierre Mendès France</p> <p>75013 - Paris</p> <p>Téléphone : 01.58.50.44.15</p>	
ANGERS	BORDEAUX
<p>24, Rue Louis Gain</p> <p>49059 - ANGERS Cedex</p> <p>Téléphone : 02.41.86.22.31</p> <p>Fax : 02.41.86.23.73</p>	<p>Avenue du Vergne</p> <p>33049 - Bordeaux</p> <p>Téléphone : 05.56.11.01.71</p> <p>Fax : 05.56.11.41.08</p>

PERSONNELS DES SERVICES MÉDICAUX

• MÉDECINS DU TRAVAIL

Paris	Dr Marie-Gabrielle DOUCET	100%
Paris	Dr Dominique LEFEBVRE	50%
Paris	Dr Sandrine ADAM	100%
Angers	Dr Michel GUILLIER	60%
Bordeaux	Dr Danielle VAUTRIN	60%
	Dr Roy	30 vacations

• MÉDECINS SPÉCIALISTES VACATAIRES

▪ Paris :

- Dr Hubert VAN VIET, cardiologue.
- Le Dr LEFEBVRE, gynécologue, intervient au 56 rue de Lille et sur le site d'Austerlitz 1 et 2.

▪ Angers :

- Dr Jean-Baptiste CAILLARD, cardiologue.
- Dr Pascale GOUALIN, gynécologue, a arrêté son activité en mai 2020.

▪ Bordeaux :

- Dr Michel KOCH, cardiologue.

• INFIRMIER(ES)

Paris :

- Sandrine BAJKOW, 100% sur Austerlitz 2.
- Alice TRUPPA, 100% Sur Austerlitz 1.
- Corinne ROCHEFORT, 100% au 56 rue de Lille.
- Isabelle Bondoux, 100% au 56 rue de Lille.

Angers :

- Sylvie BAULU, 100%.
- Annie GABARD, 100%.

Bordeaux :

- Mireille COLOMBARI, 90% jusqu'au 1^{er} mars 2020.
- Christine LACOMBE, 80%.
- Elisabeth Meynier arrivée le 1^{er} juin 2020.

• AUTRE PERSONNEL

Bordeaux :

- Mme Céline LARTIGUE, psychologue du travail, 2 jours par semaine.

Angers :

- Mme Malika Limane, psychologue du travail, une vacation de 3 heures tous les 15 jours.

• PERSONNELS ADMINISTRATIFS

Paris

- Carole BESSON
- Isabel RUFINO
- Zahra ZEMZEMI (apprentie)

Bordeaux

- Patricia DELLERBA, 80% jusqu'au 31 octobre 2020

- **EQUIPEMENTS ET MOYENS MIS A LA DISPOSITION DU MEDECIN DU TRAVAIL**

Pour l'activité clinique :

- Ergovision
- Audiomètre
- Electrocardiogramme
- Reflotron (analyse sanguine)
- Equipements d'urgence DSA, oxygène

Pour l'activité de tiers temps :

- Luxmètre
- Sonomètre
- Thermo hygromètre

Ces équipements sont satisfaisants.

Ils peuvent être utilisés lors de la visite des locaux ou à la demande lors d'une étude ponctuelle.

Il est également possible de solliciter des intervenants externes si cela se révèle nécessaire.

Informatique :

La maintenance et les évolutions du logiciel CHIMED n'étant plus assurées par l'entreprise Val Solution, son remplacement par le logiciel Préventiel est prévu en 2021.

Les équipes ont été formées à ce nouveau logiciel.

VISITES MEDICALES

• EFFECTIF DES SALARIES

Effectif pris en charge depuis le 1^{er} janvier : **5888 collaborateurs.**

L'effectif pris en charge correspond à l'effectif au 1^{er} janvier auquel il faut ajouter l'effectif recruté en cours d'année (nouveaux recrutements, contractuels de droit public, stagiaires, apprentis...).

• VISITES

- **1853 collaborateurs** ont été vus sur un effectif de 5888.
- **470 visites périodiques** ont été effectuées. (1913 en 2019).
- **181 VIPI** : visite d'information et de prévention initiale (293 en 2019).
- **143 visites de reprise** (215 en 2019).

Rappel visite d'embauche :

La visite d'embauche des collaborateurs du secteur public est réalisée par un médecin agréé avant l'embauche. Celui-ci détermine une aptitude au travail tandis que le médecin de prévention détermine une aptitude au poste de travail.

Du fait de la loi travail, cette visite devient pour les personnels de droit privé une visite d'information et de prévention initiale (VIPI) ; elle se déroule au plus tard dans les trois mois qui suivent la prise de poste.

Une attestation de suivi est remise au salarié et à l'employeur.

Le but de cette visite de prévention et d'information est :

- d'interroger le salarié sur son état de santé,
- l'informer des risques éventuels auxquels l'expose son poste de travail,
- le sensibiliser sur les moyens de prévention à mettre en œuvre.

Rappel visite périodique :

Pour les salariés de droit privé, la visite périodique devient la Visite d'Information et de Prévention VIPP (périodicité minimale : tous les 5 ans, loi El Khomri).

Les salariés bénéficiant de la Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) relèvent d'un Suivi Individuel Adapté (SIA périodicité minimale : 3 ans).

Les médecins du travail de la Caisse de Dépôts maintiennent une périodicité de 2 ans pour l'ensemble du personnel et annuel pour les personnes RQTH.

Du fait de la crise sanitaire, les visites périodiques ont été reportées.

Rappel visite de reprise :

Le salarié bénéficie d'un examen de reprise du travail par le médecin du travail :

- Après un congé de maternité.
- Après une absence d'au moins trente jours consécutive à un accident du travail ou non professionnel ou à une maladie non professionnelle.

En dessous de 30 jours, la visite de reprise est remplacée par une simple information du médecin du travail.

Dès que l'employeur a connaissance de la date de fin d'arrêt de travail, il saisit le service médical qui organise l'examen de reprise dans un délai de 8 jours à compter de la reprise de travail par le salarié.

La visite de reprise n'est pas obligatoire pour les agents du service public :

- Après un CMO < 12 mois, pas de visite de reprise par le Comité Médical.
- Après un CMO > 12 mois, la reprise est soumise à l'avis du Comité Médical.

▪ **34 visites de pré-reprise** (26 en 2019)

Toujours peu de visites de pré-reprise, pourtant essentielles pour prévoir un éventuel aménagement de poste ou une reprise à temps partiel thérapeutique.

Pour les personnels en contrat « privé », elles se font à l'initiative soit du salarié, soit du médecin traitant ou du médecin conseil des organismes de sécurité sociale.

La visite de pré-reprise ne dispense pas l'employeur d'organiser une visite de reprise effective du travail.

▪ **1025 visites "occasionnelles"** (à la demande) en dehors des visites réglementaires :

- Les visites à la demande du salarié sont possibles à tout moment et nous tenons à être particulièrement disponibles et réactifs à ces demandes.

Cette possibilité est rappelée lors de chaque consultation périodique.

- L'employeur peut également solliciter une demande de consultation pour tout collaborateur s'il perçoit une inadéquation entre l'état de santé et la situation de travail.
- Visites à la demande du médecin du travail : Ces visites concernent des collaborateurs à surveiller sur le plan de la santé ou dont la précédente consultation s'accompagnait d'une restriction temporaire d'activité (dérogation horaire, limitation d'activité...).

Tableau 1 : nombre de visites médicales 2020

VISITES	PUBLIC			PRIVÉ			CANSSM	TOTAL
	Paris	Angers	Bordeaux	Paris	Angers	Bordeaux	Paris	
Périodiques	138	89	59	155	16	7	6	470
Visite Information Prévention Initiale	57	9	3	110	2	0	0	181
REPRISES	19	24	32	49	8	10	1	143
Dont maternité	14	3	1	9	0	2	0	29
Dont maladie	3	18	28	38	4	8	1	100
Dont après CLM/CLD	1	3	0	0	4	0	0	8
Dont après accident de travail	1	0	3	2	0	0	0	6
Après accident de trajet	0	0	0	0	0	0	0	0
PRÉ-REPRISE	9	13	2	8	0	2	0	34
Dont à l'initiative du médecin traitant	0	0	0	1	0	0	0	1
Dont à l'initiative du salarié	9	13	2	7	0	2	0	33
OCCASIONNELLE	311	265	146	238	30	21	14	1025
Dont à la demande du salarié	220	194	54	159	26	8	11	672
Dont à la demande du médecin du travail	7	43	6	12	2	2	0	72
Dont à la demande l'infirmier(ière)	5	3	14	1	0	1	0	24
Dont à la demande de l'employeur	13	16	48	12	1	4	0	94
Dont urgence	4	2	4	3	0	0	0	13
Dont sport	3	0	N/C	1	0	N/C	0	4
Dont télétravail	59	7	20	49	1	6	3	145
Dont réintégration	0	0	N/C	1	0	N/C	0	1
TOTAL	534	400	242	560	56	40	21	1853

CONCLUSIONS DES EXAMENS MÉDICAUX

Tableau 2 : attestations de suivi

	Public	Privé	Canssm
	2020	2020	2020
Attestation de suivi	453	317	6
Attestation de suivi avec préconisation	417	210	11
Inaptitude temporaire	0	0	0
Pas d'avis à donner	91	5	0
Déclaration d'inaptitude	0	0	0
TOTAL	961	532	17

Avis avec préconisation :

Au total, 638 collaborateurs ont bénéficié d'attestations de suivi avec préconisations dont 145 visites concernant le télétravail.

Les visites télétravail correspondent au précédent accord télétravail.

Pendant les périodes de déconfinement, nous avons émis des avis de travail à distance 5 jours par semaine pour les collaborateurs à risque.

En fin d'année, des demandes de retour partiel sur site ont été émises en lien avec les interlocuteurs RH pour les collaborateurs en grande difficulté dans l'exercice de leurs activités à domicile.

Les autres préconisations concernent des aménagements de postes de travail : souris ergonomiques verticales, lutrins, fauteuils, repose-pieds, casques, parkings...ainsi que des dérogations horaires.

Toutes ces préconisations ont été mises en place.

IMPACT DE LA PANDEMIE A COVID-19 SUR LES SERVICES MEDICAUX

L'année 2020 a été marquée par la pandémie à Covid-19 qui a bouleversé l'ensemble de nos pratiques.

Nous avons été sollicités dès le début d'année sur les risques liés à la Covid.

Période du 17 mars au 19 mai , premier confinement :

- Modalités d'organisation des services médicaux de Paris, Angers et Bordeaux :

À la suite de la décision d'un confinement total au 17 mars 2020, il a été décidé d'adapter l'activité du service médical à cette situation inédite en fermant les services médicaux sur site et en poursuivant l'activité médicale en télétravail.

Tous les sites ont été progressivement fermés entre le 18 et le 20 mars 2020 à Paris, Angers et Bordeaux.

Tous les médecins ont été placés en télétravail avec les moyens d'être joints par téléphone ou par mail. Les infirmières des différents services n'étant pas équipées de poste informatique ont été placées en ASA jusqu'au 19 mai 2020.

- Bilan de l'activité :

Périodes	Avis médicaux donnés									S/Total	En lien direct avec la pandémie à Covid-19
	Visite initiale (d'embauche, de prise de poste, de réintégration)	Visite périodique	Visite de reprise AT/MP	Visite de reprise CM/CLM/CLD	Visite de pré-reprise	Visite à la demande du collaborateur	Visite à la demande de l'employeur	Visite à la demande du MDT			
Du 16 au 22 mars	0	0	0	0	0	18	1	0	19	21%	
Du 23 au 29 mars	0	0	0	0	1	9	0	3	13	46%	
Du 30 mars au 5 avril	0	0	0	0	0	9	10	3	22	18%	
Du 6 avril au 12 avril	0	0	0	1	1	13	14	7	36	28%	
Du 13 avril au 19 avril	0	0	0	0	0	9	1	8	18	67%	
Du 20 avril au 26 avril	0	0	0	0	0	9	1	3	13	62%	
Du 27 avril au 3 mai	0	0	0	2	0	17	1	0	20	35%	
Du 4 mai au 10 mai	0	0	0	1	0	25	1	0	27	41%	
Du 11 mai au 17 mai	0	0	0	0	0	10	3	0	13	23%	
Du 18 mai au 19 mai	0	0	0	4	1	19	1	0	25	20%	
TOTAL	0	0	0	8	3	138	33	24	206	34%	

Pendant cette période, les avis médicaux ont pu être donnés par téléphone ou téléconsultation. Une majorité de ces avis ont répondu aux sollicitations de collaborateurs sur des questions de santé qui pour 34% étaient centrées sur la pandémie actuelle (points sur des situations individuelles de vulnérabilité, suivis de dossiers, interrogations sur le contexte de pandémie, proches vulnérables, mesures de prévention à appliquer).

Les dernières semaines ont été marquées par des questions propres au déconfinement et aux questions médicales posées par la reprise éventuelle sur sites.

Les visites à la demande de l'employeur portaient essentiellement sur des situations à réévaluer (poursuite d'aménagements antérieurs, aménagements de poste nécessitant un avis médical, temps de travail, matériels à adapter, télétravail).

Des préconisations médicales de ne pas se rendre sur le lieu de travail jusqu'à nouvel avis ont été établies.

Les préconisations médicales ont été appliquées en lien avec les interlocuteurs RH correspondants. La bonne communication avec les services RH a permis une mise en place efficace des aménagements et autres décisions médicales.

Périodes	Nombre d'appels (entrants et sortants)							Nombre de sollicitations écrites traitées (courriels et autres)							
	Nombre d'entretiens avec les collaborateurs	Nombre d'entretiens autres (RH, managers, préventeurs, etc)	S/Total	En lien direct avec la pandémie à Covid-19	Types de problématiques pris en charge			Sollicitations de collaborateurs	Autres	S/Total	En lien direct avec la pandémie à Covid-19	Types de problématiques pris en charge			
					Suspicion d'infection ou vulnérabilité	Problématique autour du déconfinement et de la reprise de l'activité	Déconfinement et reprise de l'activité					Suspicion d'infection ou vulnérabilité	Problématique autour du confinement	Problématique autour du déconfinement et de la reprise de l'activité	Questions législatives
Du 16 au 22 mars	123	32	155	89%	63%	37%		46	86	132	42%	100%			
Du 23 au 29 mars	21	15	36	25%		100%		24	93	117	44%	13%	83%		4%
Du 30 mars au 5 avril	18	27	45	22%		100%		26	106	132	24%		73%	7%	20%
Du 6 avril au 12 avril	15	29	44	34%		100%		16	94	110	37%	9%	82%	5%	4%
Du 13 avril au 19 avril	6	21	27	30%		100%		20	90	110	47%	11%	58%	26%	5%
Du 20 avril au 26 avril	7	19	26	27%		100%		9	67	76	53%	3%	35%	62%	
Du 27 avril au 3 mai	12	22	34	9%		50%	50%	21	61	82	26%		38%	62%	
Du 4 mai au 10 mai	14	17	31	19%			100%	27	78	105	25%		29%	71%	
Du 11 mai au 17 mai	14	11	25	20%	25%	25%	50%	20	77	97	35%			10%	90%
Du 18 mai au 20 mai	16	10	26	8%			100%	20	39	59	17%	17%		67%	16%
TOTAL	246	203	449	45%	5%	68%	27%	229	791	1020	36%	4%	51%	29%	16%

Les médecins du travail ont également été sollicités par téléphone (appels directs ou via le standard de l'Etablissement Public) et par mails.

La première semaine de confinement a été marquée par des appels vers les collaborateurs en situation de vulnérabilité par rapport à une infection à COVID-19 afin de faire le point sur leurs situations (télétravail, ASA).

Les sollicitations directes des collaborateurs vers les médecins du travail et de prévention répondaient généralement à un besoin d'écoute et de conseils, parfois au-delà des problématiques purement professionnelles. La pluridisciplinarité avec les autres acteurs de prévention de l'Établissement Public (service social, psychologues du travail, plateforme pluridisciplinaire, en particulier) a permis d'apporter une réponse complète à leurs besoins.

Une part très importante des sollicitations pendant cette période (plus de 1000 mails pour les cinq médecins) s'est faite par écrit via la messagerie. Parmi ces sollicitations écrites, 22% émanaient des collaborateurs (demandes d'entretiens, questions médicales, transmissions d'éléments médicaux).

Les 78% restants regroupaient principalement les sollicitations en rapport avec :

- les autorités sanitaires (alertes, consignes et protocoles sanitaires en lien principalement avec la DGS, la DGT, l'Inspection Médicale IDF, Santé Publique France)
- les RH (demandes d'avis ou points RH sur des situations individuelles, informations en lien avec la pandémie actuelle, informations autres)
- les managers ou autres responsables sur des problématiques collectives ou individuelles
- les demandes de conseils et d'expertises sur un plan individuel ou collectif
- la mise en place de procédures et de protocoles sanitaires
- la participation du service médical à des campagnes de sensibilisation sur NEXT sur des thèmes de prévention en lien avec le contexte de pandémie et du confinement qui en a découlé notamment : sensibilisation sur le télétravail, l'installation au poste et les TMS, le soutien psychologique et la disponibilité des acteurs de la prévention, les violences intra-familiales, les addictions.

Les sollicitations en lien avec la pandémie à COVID -19 portaient principalement :

- sur des problématiques individuelles : inquiétude sur sa vulnérabilité face au COVID-19, inquiétude par rapport au confinement à domicile, sa durée, sur l'installation au poste, aux mesures de prévention à adopter, aux conditions de reprise d'activité sur site au moment du déconfinement, veille documentaire
- sur les problématiques collectives posées par le confinement (télétravail à domicile, organisation du travail, mesures de prévention à appliquer sur site, sensibilisation aux gestes barrières)
- sur la veille sanitaire (conduite à tenir en cas de diagnostic avéré, suivi des sujets contacts)
- sur la mise en place des protocoles et autres mesures à appliquer pour la reprise de l'activité
- sur des problématiques juridiques (ordonnances, décrets d'applications, obligations réglementaires).

Périodes	Nombre total de tous types de réunions (audio skype)				
	Cellules de crise locale ou nationale	Points de situation CSSCT / CSSCT/ Réunions Prépa	Points équipe médicale	Réunions autres	S/Total
Du 16 au 22 mars	6	1	7	0	14
Du 23 au 29 mars	10	1	7	0	18
Du 30 mars au 5 avril	10	1	6	2	19
Du 6 avril au 12 avril	9	1	8	12	30
Du 13 avril au 19 avril	9	2	7	10	28
Du 20 avril au 26 avril	8	0	5	17	30
Du 27 avril au 3 mai	7	2	5	13	27
Du 4 mai au 10 mai	8	3	6	7	24
Du 11 mai au 17 mai	8	4	5	6	23
Du 18 mai au 20 mai	5	3	2	3	13
TOTAL	80	18	58	70	226

Un temps important a été consacré aux nombreuses réunions qui se sont tenues pendant cette période, en lien avec la pandémie à COVID-19 :

- Les cellules de crises nationales et locales (quotidienne à Paris, pluri hebdomadaire à Angers et à Bordeaux).
- Les points CSSCT EP, locaux, DR et les réunions préparatoires aux CSSCT de reprise d'activité sur sites.
- Les réunions au sein des équipes du service médical (réunions régulières avec Angers et Bordeaux, et points quotidiens sur Paris) qui ont permis d'harmoniser les pratiques et les réponses au sein des trois services médicaux.
- Les réunions de la plateforme pluridisciplinaire qui se sont tenues régulièrement sur des questions collectives et individuelles.

Reprise de l'activité :

A compter du 19 mai 2020, les services médicaux ont réouverts sur les sites suivants :

- Service médical du 56 rue de Lille, destiné à l'ensemble des collaborateurs de l'Archipel 7.
- Service médical d'Austerlitz 1, destiné à l'ensemble des collaborateurs de l'Archipel 13.
- Service médical d'Angers-Louis-Gain.
- Service médical de Bordeaux-Lac.

Les collaborateurs sont revenus de façon partielle sur site.

Les services médicaux ont préparé leurs locaux à l'accueil des collaborateurs en accord avec le protocole national de déconfinement.

Plus particulièrement :

- les accès aux différents services et la circulation des flux ont été aménagés (lavage des mains obligatoire, appels, accueil par une infirmière dans le respect des gestes barrières)
- l'aménagement d'une salle de soins dédiée aux collaborateurs symptomatiques à prendre en charge
- rédaction des protocoles de prise en charge des collaborateurs symptomatiques EP, IDF et DR
- aide-mémoire à destination des encadrants
- application des mesures gouvernementales en lien avec l'ISST.

Une à deux infirmières étaient présentes selon les sites avec alternance des équipes sur certains sites de façon à limiter le risque de transmission du virus au sein d'un même service.

Les infirmières ont pris en charge les cas Covid +, l'identification de leurs contacts et la désinfection des locaux, la validation de leurs retours sur site après isolement.

Les consultations périodiques ont été reportées selon les directives de l'ordonnance n° 2020-386 du 1^{er} avril 2020. Ont été maintenues les visites à la demande, les VIPI et les visites de reprises selon les situations, en présentiel ou en téléconsultation.

Le 30 octobre, deuxième confinement :

Du fait de la réactivité de la DSI, les collaborateurs ont été majoritairement équipés en matériel informatique, en outils de communication et télétravaillent mais peu ont un espace dédié.

Leur installation n'est pas toujours optimale et les plaintes concernent les TMS.

Les services médicaux sont restés ouverts et ont assuré la vaccination antigrippale : 942 vaccins.

Les infirmières et médecins se sont formés au prélèvement nasopharyngé afin de pouvoir réaliser les tests antigéniques avec rédaction des procédures d'assurance qualité et protocole de réalisation des tests antigéniques en entreprise.

DEPISTAGE DES MALADIES EN RELATION AVEC LE TRAVAIL

Maladie(s) inscrite(s) dans un tableau de maladie professionnelle :

- Une maladie professionnelle déclarée au tableau 57 des affections périarticulaires provoquée par certains gestes et postures de travail reconnue par la commission de réforme.
- Aucune déclaration en MCP déclarée cette année.

En secteur tertiaire, il existe deux types de risques courants : les TMS et les RPS.

• LES TMS

Le confinement a modifié l'organisation du travail.

La mise en place du travail à domicile a fait émerger des risques potentiels sur la santé :

- Liés à l'aménagement non spécifique du poste de travail d'une part.
- Liés au maintien de postures statiques et au manque d'activité physique d'autre part.

Les collaborateurs ont été équipés en matériel informatique, la soft phonie s'est développée mais leur installation n'est pas toujours optimale et devient source de TMS. Lors de téléconsultations, nous délivrons des conseils concernant leur installation.

• LES RPS

Depuis un an, la situation exceptionnelle a modifié considérablement l'organisation du travail.

Les salariés se sont adaptés à une situation inédite, à distance de leurs collaborateurs et de leur hiérarchie.

Les conditions de mise en place du télétravail n'étant pas optimales, il convient d'être vigilant sur les risques suivants :

- Perméabilité des temps de vie et de travail.
- Hyper connexion au travail.
- Sentiment d'isolement social imposé, du collectif.
- Gestion du temps de travail.
- Modification des relations personnelles.
- Les difficultés à gérer les problèmes techniques lors de l'utilisation des outils numériques.

- **LES ENTRETIENS**

- **60 entretiens pour motifs professionnels**
- **21 entretiens pour motifs personnels**

Nature de l'examen	PUBLIC		PRIVÉ		CANSSM		TOTAL	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Entretiens professionnels	42	175	18	63	0	1	60	239
Entretiens personnels	17	112	3	37	1	1	21	150

LES EXAMENS COMPLEMENTAIRES

	PUBLIC	PRIVE	CANSSM
EXAMENS COMPLEMENTAIRES	2020	2020	2020
Examen de la vue	134	174	4
Electrocardiogramme de repos	163	112	2
Audiométrie tonale	80	3	0
Bilan sanguin et/ou REFLOTRON	3	9	0
TOTAL	380	298	6

Ils sont réalisés dans les services par les infirmières :

- **83 Audiogrammes** pratiqués :

Cet examen est davantage proposé lors des consultations du fait d'une prise en compte plus importante de l'inconfort auditif ressenti par les collaborateurs.

- **277 ECG** :

Ils sont pratiqués dans les services tous les 2 ou 3 ans en fonction de l'âge et du suivi des collaborateurs.

- **312 examens de la vue** :

Le travail sur écran ne fait plus partie des SMR.

Le travail sur écran révèle des défauts préexistants, n'induit pas de pathologie mais peut induire une fatigue visuelle réversible avec du repos, d'où la nécessité de faire des pauses pendant le temps de travail.

La presbytie peut créer des problèmes de postures liés aux verres progressifs. Une étude de poste individualisée est alors nécessaire.

L'ergo vision est proposée systématiquement lors des visites périodiques mais pas toujours réalisée lorsque le collaborateur a eu une consultation spécialisée datant de moins de trois mois.

LES LIAISONS DU MEDECIN DU TRAVAIL ET DE PREVENTION

• DANS L'ENTREPRISE :

Dans son rôle de conseiller, le Médecin du Travail est en relation avec :

- La Direction des Ressources Humaines.
- L'encadrement de proximité.
- Le CSSCT.
- L'ISST.
- Les représentants du personnel.
- La mission Handicap.
- La MIRPS.
- La plateforme pluridisciplinaire.
- Le service social.
- L'ergonome.
- Les médecins spécialistes internes (cardiologues, gynécologues, pneumologues).
- Les assistants de prévention.
- Le service logistique.
- Le SAMETH (service d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés).
- La mission handicap.

• HORS DE L'ENTREPRISE :

- Les médecins traitants, les spécialistes.
- Les services de pathologies professionnelles des CHU.
- Les médecins-conseils de la sécurité sociale.
- Les médecins inspecteurs du travail.

ACTIONS SUR LE MILIEU DE TRAVAIL :

Cette année, les actions ont été liées à la pandémie.

Nous avons mis en place des procédures concernant la prise en charge des collaborateurs présentant des symptômes évocateurs d'une infection à Covid 19 par les services médicaux.

Nous avons actualisé ces mesures en fonction de l'évolution des directives gouvernementales.

Nous avons participé à l'élaboration de fiches de prévention parues dans Next (TMS, addictions...)

Nous avons sensibilisé les collaborateurs à effectuer des pauses lors de travail prolongé sur écran et à pratiquer des mouvements d'étirements tout au long de la journée.

ACTIVITES MEDICO-ADMINISTRATIVES :

- Participation aux cellules de crises.
- Participation aux CSSCT, aux groupes de travail sur la prévention des risques psychosociaux, PCA.
- Participation régulière aux différentes réunions avec les responsables des ressources humaines de différents secteurs, les assistantes sociales et les infirmières.
- Réunion de service Paris/Angers/Bordeaux régulières.
- Campagne d'information sur le DSA.
- Organisation des soins d'urgence : un protocole de gestion des urgences au sein des services médicaux est réactualisé chaque année.
- Réunions groupe RPS (Angers).
- Réunions d'actualisation du DU.

SANTE PUBLIQUE :

Les campagnes de dépistage du mélanome n'ont pas pu avoir lieu cette année, nous avons continué les dépistages des cancers colorectaux par la distribution des kits de dépistage.

ACTIVITES D'INFIRMERIE TOUS SITES 2020 :

- **2986 actes réalisés en 2020.**
- **161 conseils-écoutes.**

L'activité des infirmières a été profondément modifiée par la crise sanitaire. Elles ont été fortement sollicitées par les collaborateurs, ont pris en charge les cas Covid +, les cas contact ainsi que la désinfection des locaux. Les infirmières ont géré le planning des vaccinations antigrippales (942 vaccinations) lors du second confinement avec la contrainte du travail en présentiel et à distance, selon l'activité du collaborateur. Elles ont répondu à la demande de l'établissement en se formant à la réalisation des tests antigéniques.

L'écoute est une activité des infirmières qui répond à la demande des salariés. Elle peut difficilement être quantifiée en termes de temps mais répond à des demandes et permet de désamorcer des situations de stress engendrées soit par le travail, soit par des problèmes familiaux. Les soins et les écoutes infirmiers sont des indicateurs précieux sur les relations santé- travail.

	CDC PUBLIC	CDC Privé	Mines	TOTAL
	2020	2020	2020	2020
Accidents enregistrés à l'infirmierie	32	24	0	56
Nombre total d'actes	1919	1051	16	2986
dont soins	317	213	4	534
dont injections	75	12	0	87
dont conseils - Ecoutes personnels	59	12	0	71
dont conseils - Ecoutes professionnels	66	22	2	90
dont conseils médicaux	101	42	3	146
dont prise de médicaments	223	90	1	314
dont prise de tension	258	127	2	387
dont repos	83	38	0	121
dont soins liés accidents de travail ou de trajet	50	29	0	79
dont urgences interventions extérieures	53	22	1	76
dont fauteuil relaxation	0	0	0	0
dont autres	94	11	0	105
dont vaccinations	540	433	3	976

En annexe :

- le tableau récapitulatif du suivi médical en DR pour l'année 2020.

Le service médical de la CDC entretient des relations régulières avec les différents services de santé au travail en régions.

Quelques situations individuelles sont suivies en coordination avec le service médical du siège comme appui au service médical local.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R
1	DIRECTIONS REGIONALES	Sites	Effectifs permanents au 31/12/2020		Visites initiales		Visites périodiques		Visites de reprise		Visites de pré reprise		Visites à la demande		Entretiens infirmiers		Totaux Visites	
2			2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
3			2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
4	AUVERGNE-RHONES-ALPES	Lyon	66	64	3	9	6	17	4	3	0	0	0	5	12	3	25	37
5		Grenoble/ Chambéry	9	11	3	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1	3	3
6		Clermont-Ferrand	16	15	0	0	1	2	2	1	1	0	2	1	0	0	6	4
7	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	Dijon	22	23	1	1	5	0	0	1	1	0	2	4	3	1	12	7
8		Besançon	21	22	1	1	0	1	0	0	0	0	0	6	2	0	3	8
9	BRETAGNE	Rennes/Brest	39	43	0	0	4	0	0	0	1	0	2	6	9	0	16	6
10	CENTRE-VAL DE LOIRE	Orléans	30	32	3	2	11	5	4	3	0	0	0	3	0	5	18	18
11	PAYS DE LA LOIRE	Angers/ Nantes	51	54	0	0	21	5	3	4	1	2	8	7	0	0	33	18
12	CORSE	Ajaccio/Bastia	8	8	0	0	6	0	0	1	0	1	0	0	0	0	6	2
13	GRAND EST	Strasbourg	37	37	2	4	3	18	3	1	1	1	3	0	0	0	12	24
14		Châlons-en-Champagne	13	16	4	1	4	0	1	0	0	1	2	6	4	4	15	12
15		Nancy	32	32	0	2	3	0	0	0	0	0	2	1	1	0	6	3
16	HAUTS DE FRANCE	Lille	45	51	6	7	5	6	0	2	0	0	0	1	0	0	11	16
17		Amiens	13	12	2	1	1	0	1	0	0	0	1	0	0	2	5	3
18	ILE DE FRANCE	Paris	131	132	2	6	47	7	8	1	1	0	29	13	0	0	87	27
19	NORMANDIE	Caen	18	19	0	4	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	1	6
20		Rouen	27	23	1	0	0	0	4	2	1	1	7	5	0	0	13	8
21	NOUVELLE AQUITAINE	Bordeaux	50	53	1	0	19	4	2	4	1	0	7	3	0	0	30	11
22		Limoges	14	15	1	2	7	0	1	0	0	0	2	1	0	2	11	5
23		Poitiers	16	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
24	OCCITANIE	Toulouse	35	41	0	0	2	2	0	3	0	0	6	9	2	2	10	16
25		Montpellier	29	31	3	0	1	2	0	2	0	0	3	3	0	2	7	9
26	PACIFIQUE	Paris	7	6	0	1	2	1	0	0	0	0	3	0	0	0	5	2
27	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Marseille	54	60	4	6	15	2	0	3	0	2	8	7	1	2	28	22
28		Nice	5	4	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
29	ANTILLES-GUYANE	Guadeloupe	8	8	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
30		Martinique	8	9	0	2	2	2	0	0	0	0	0	1	0	1	2	6
31		Guyane	3	3	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
32	REUNION-OCEAN INDIEN	Réunion	19	21	2	0	5	2	0	0	0	0	1	21	7	2	15	25
33	Totaux		826	860	39	49	173	81	33	32	8	8	88	103	41	27	382	300